Préfecture de Loire-Atlantique
Monsieur le Préfet
6, Quai Ceineray
44000 NANTES

Paris et Herbignac, le 3 Juin 2019
Expéditeur : François GRUX SUEZ RR IWS MINERALS France / Patrick RUELLAND CHARIER CM
Dossier suivi par : Stéphanie NICOT - Responsable de Développement SUEZ RR IWS MINERALS France
Objet : Dépôt d'un dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter - SUEZ MINERALS CHARIER CM Port de Cheviré à Nantes (44)

Monsieur Le Préfet,

Les sociétés SUEZ MINERALS RR IWS France et CHARIER CM ont déposé le 12 février 2019 une demande d'autorisation d'exploiter la plateforme Nord de l'Ecopôle Nantes-Cheviré.
A l'appui de cette demande, nous avons joint un dossier établit conformément à l'article L181-1 du Code de l'environnement.

Ce dossier a été examiné par vos services, et nous avons reçu un courrier en date du 5 avril 2019 dans lequel la DREAL des Pays de la Loire considère que notre « dossier n'est pas jugé complet et régulier et qu'il ne comporte pas tous les éléments suffisants pour en permettre l'examen ».

Après avoir échangé avec l'Unité Départementale 44 de la DREAL des Pays de la Loire, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièces jointes la version 2 de notre Dossier de demande d'Autorisation environnementale unique, qui comporte notamment un Mémoire en réponse au courrier de la DREAL du 5 Avril 219.

A titre indicatif, nous tenons à vous informer Monsieur le Préfet qu'après avoir déposé en mairie de Nantes le 13 décembre 2018 une demande de permis de construire, nous avons reçu l'arrêté l'autorisant le 19 mars 2019 (Dossier n° PC 44109 18 AO546). Par ailleurs, notre projet est conforme au nouveau PLUm de Nantes Métropole approuvé le 5 avril 2019 et devenu exécutoire le 23 avril 2019.

Enfin, notre projet est concerné par les articles L411-1 A, L122-1-VI et R122-12 du Code de l'environnement, et nous avons versé sur le site du dépôt légal de la biodiversité une étude d'impact et le fichier des données brutes environnementales utilisées dans l'étude (dossier enregistré sous le n° 517647).

Vous souhaitant bonne réception de notre nouveau dossier, et restant à la disposition de vos services pour toutes précisions complémentaires, nous vous prions d'agréer Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

François GRUX
Directeur Général Délégué
SUEZ RR IWS MINERALS France

Patrick RUELLAND
Directeur Pôle Granulats Terrestres
CHARIER CM

Pièces jointes :

4 dossiers « *papier* » sous classeur (3 classeurs par dossier)
1 version dématérialisée du dossier (clé USB)